
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 29 JUIN 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAoui, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

OBJET : Cap seniors & aidants – Charte d'engagement du comité angevin d'aide aux aidants.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, le CCAS d'Angers, particulièrement Cap seniors & aidants, en qualité de centre de ressources, anime, avec la plateforme de répit Handicap de l'UDAF 49, le comité angevin d'aide aux aidants.

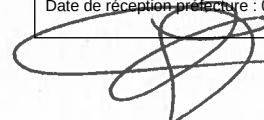
Ce dernier a vocation d'améliorer les conditions de vie des proches aidants sur le territoire angevin, notamment à travers une meilleure information et en favorisant la reconnaissance de leur rôle dans la cité. Ainsi, le comité organise des événements : ciné-débat, sensibilisation en maison de quartier, etc... avec notamment un temps fort lors de la Journée nationale des aidants.

Afin de poser le cadre de cette dynamique territoriale d'aide aux aidants, l'ensemble des partenaires a rédigé une charte d'engagement.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Président, ou son représentant, à signer cette charte.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20230629-DEL-0023083
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023



CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU COMITE ANGEVIN D'AIDE AUX AIDANTS

Un comité de partenaires angevins s'engage pour développer conjointement une dynamique territoriale d'aide aux aidants. Cette action, sans vocation commerciale, vise à développer une amélioration des conditions de vie des aidants sur notre territoire. Aussi, le comité mène-t-il des réflexions sur les problématiques rencontrées par les aidants. Il travaille à l'amélioration de l'information qui leur est destinée, à la reconnaissance de l'importance des proches aidants et de leur rôle dans la société.

Objet :

La présente Charte précise les principaux engagements des partenaires.

Les valeurs partagées :

La force du comité repose sur la mutualisation des potentiels de chacun de ses membres dans le respect de leur spécificité, dans un esprit de partage de compétences.

Chaque partenaire respecte la confidentialité des informations transmises lors des rencontres avec les proches aidants.

Si dans le cadre de cette mission, des fonds publics ou privés devaient être perçus, les membres assurent afficher une totale transparence de leur utilisation.

Chaque membre s'interdit d'utiliser à titre commercial les actions menées dans le cadre du collectif.

Les membres du comité s'engagent à :

- Participer activement aux réunions et manifestations¹
- Mener des réflexions sur les problématiques rencontrées par les aidants
- Décider collectivement des différentes options à prendre
- Imaginer les actions, manifestations ou outils innovants visant à l'amélioration des conditions de vie des aidants sur notre territoire
- En étudier la faisabilité technique, financière
- Rechercher les financements nécessaires
- Organiser concrètement les actions retenues, dont le point d'orgue est la Journée Nationale des Aidants
- En assurer la promotion et la communication
- Fournir les ressources humaines et logistiques nécessaires au bon déroulement des temps forts
- Etre le porte-parole du comité auprès de sa structure, du public rencontré, de partenaires extérieurs...
- Faire le lien avec le Comité d'Animation Départemental dédié aux aidants porté par l'UDAF 49

Le collectif s'engage à afficher dans ses documents de communication les logos des partenaires signataires de l'engagement.

Territoire :

¹ Active = présence à 50% des activités du comité

Le Comité angevin d'aide aux aidants agit sur la ville d'Angers en rayonnant sur le territoire de l'agglomération angevine.

Public visé :

Le comité angevin d'aide aux aidants s'adresse en priorité aux proches aidants, au grand public et aux professionnels de l'aide et du soin.

Animation du comité :

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit du CCAS d'Angers et l'UDAF 49 animent conjointement le comité angevin d'aide aux aidants.

Membres institutionnels et/ou financiers :

Les membres institutionnels ou financiers peuvent être signataires de la chartre en participant à moins de 50% des réunions, leur rôle est de :

- Participer ponctuellement aux réunions mensuelles du comité angevin,
- Recevoir et donner leur avis sur les comptes-rendus des réunions,
- Financer des actions du comité angevin,
- Participer aux actions du comité angevin.

Annexes :

Une ou des annexes pourra/pourront être ajoutée(s) à la présente charte d'engagement, chaque année, en fonction des projets menés.

L'engagement des partenaires est reconductible tacitement sauf dénonciation écrite ou non-respect des engagements.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée du CCAS

Structure représentée : _____ en tant que ☐ Membre du comité

☐ Membre institutionnel
et/ou financier

Fait à : ANGERS

Le : 3/7/2023

Signature du responsable de la structure :

